



Charte Éthique de Coaching Ways International

PRÉAMBULE

Au sein de Coaching Ways International, la confiance est un enjeu important pour la bonne réalisation des ambitions du programme Coaching Ways. Cultiver la confiance, c'est être à la hauteur de la confiance des intervenants de Coaching Ways, de nos clients et de notre gouvernance.

Cette confiance repose sur la bonne observance des règles et engagements éthiques et déontologiques. **Ceux-ci engagent chacun de nous.**

La présente charte a donc pour objet de définir l'éthique et les principes déontologiques appliqués à notre mission sur l'ensemble du réseau Coaching Ways.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE CETTE CHARTE SONT :

- de définir, dans notre profession et nos métiers, les principes fondamentaux que nous voulons nous appliquer et qui doivent gouverner nos réflexions et nos actions ;
- de guider nos principes d'actions au quotidien dans l'exercice de notre métiers ;
- d'aider les intervenants et les dirigeants à incarner l'éthique dans le quotidien de leur pratique professionnelle, les inspirer dans leurs choix et guider leurs actions au quotidien ;
- de donner à tous les intervenants du sens à ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire ; cette charte doit aider à se poser les bonnes questions à des moments où les choix à faire ne sont pas toujours simples.

AVOIR UNE ATTITUDE INTÈGRE, C'EST AGIR DE FAÇON HONNÊTE ET TRANSPARENT EN TOUTES CIRCONSTANCES.

Chacun s'engage à :

- refuser tout cadeau ou invitation ne s'inscrivant pas dans un contexte professionnel clair et transparent et/ou pouvant peser sur un choix, un jugement ou pouvant nuire à l'image du réseau ;
- s'interdire d'utiliser les moyens d'actions et ressources du réseau à des fins illicites, ou de manière contraire à l'intérêt des clients ou du réseau. s'interdire de permettre à autrui de s'enrichir illégalement au détriment de l'entreprise, d'un client ou d'un salarié ;
- identifier les situations de conflits d'intérêts, s'en prémunir et le signaler le cas échéant ;
- s'interdire d'utiliser des informations privilégiées dans le cadre de transactions personnelles.



RESPECTER LE RÉSEAU COACHING WAYS, C'EST GARANTIR LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION ET D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT AUPRÈS DES INTERVENANTS ET DES CLIENTS .

Chacun s'engage à :

- lutter contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement (moral, sexuel) et contre toutes les formes d'agissements sexistes ;
- chercher à valoriser et favoriser les compétences de chacun ; veiller au respect des personnes et assurer à tous les intervenants et clients un traitement équitable ;
- veiller à la santé et à la sécurité de tous ;
- être attentif à l'image du réseau et d'ICF que l'on diffuse à l'extérieur ;
- être acteur de la protection de l'environnement et favoriser la réduction de l'impact environnemental des activités.

SERVIR AU MIEUX L'INTÉRÊT DES CLIENTS, C'EST ÊTRE À L'ÉCOUTE DE LEURS BESOINS ET FORCE DE PROPOSITION POUR CONCEVOIR, PROPOSER ET GÉRER DES SOLUTIONS ADAPTÉES À LEUR SITUATION.

Ainsi, chacun s'engage à :

- concevoir des services adaptés au profil des clients et à leurs intérêts ; garantir la bonne information des clients et la loyauté des explications qu'i leurs sont données ;
- apporter une attention particulière à la compréhension et à l'analyse des besoins des clients ;
- agir au mieux des intérêts des clients en respectant les règles applicables et les normes ICF en matière de devoir et de conseil ;
- garantir un traitement équitable des clients ; respecter ses engagements vis-à-vis des clients ;
- apporter une attention particulière aux clients qui pourraient être considérés comme « fragiles », de par leur situation personnelle, économique, de santé.

VEILLER À LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS, C'EST COMMUNIQUER DE FAÇON RESPONSABLE SUR LES DONNÉES DU RÉSEAU ET TRAITER AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION LES INFORMATIONS QUI NOUS SONT CONFIÉES.

Ainsi, chacun s'engage à :

- respecter les règles relatives à la protection des données à caractère personnel et au respect de la vie privée ;
- veiller au respect du secret professionnel ;



- préserver la confidentialité des informations recueillies dans le cadre des échanges avec les clients, les partenaires commerciaux ainsi que le contenu des contrats signés ;
- s'interdire de divulguer des informations qui pourraient être utilisées pour nuire à la réputation d'une personne ou du réseau

SE CONFORMER AUX LOIS, RÈGLEMENTS ET CHARTES INTERNES, C'EST CONNAÎTRE ET RESPECTER L'ENSEMBLE DES RÈGLES APPLICABLES À SON ACTIVITÉ.

Ainsi, chacun s'engage à :

- suivre les formations obligatoires ainsi que celles spécifiquement nécessaires à l'exercice de son métier ;
s'informer des lois et règlements qui régissent son activité ;
respecter les politiques, instructions et procédures internes, et lois applicables à son domaine d'activité ;
- respecter les règles de déontologie professionnelle ICF qui correspondent à son activité ; être vigilant quant aux risques de fraude, blanchiment d'argent et finance ment du terrorisme et de corruption ;
- alerter la Direction de la conformité en cas de non- respect des règles observées dans son environnement.

CHACUN VEILLE À EXERCER SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES QUI Y SONT DÉFINIS.

Cette charte ne se substitue pas aux textes applicables, notamment aux lois et règlements, spécifiques d'un pays

La violation de l'une ou de plusieurs des règles ainsi décrites est susceptible de constituer une faute pouvant entraîner l'engagement d'une procédure disciplinaire. Cette procédure peut aller jusqu'au licenciement d'un intervenant.